



Publication communale FEVRIER 2020

Administration communale - information

Durant la période du **14 au 26 février**, Mme Karine Cerf, secrétaire communale, (secrétariat général - aménagement du territoire – permis de construire) sera absente. Les guichets resteront toutefois ouverts normalement au public. En cas d'urgence, veuillez svp vous adresser directement au secrétariat communal, au 032/466 29 10 (touches 2 ou 3).

Ramassage des encombrants et du bois ménager

Les objets encombrants et le bois ménager seront ramassés

MERCREDI 4 MARS DES 7h00

Les objets encombrants doivent être déposés devant chaque habitation avant 7h00 le mercredi matin, ou éventuellement le mardi soir précédant le ramassage.

Attention, la quantité est limitée à maximum 0,50 m3 compressés par ménage. Les déchets de chantier ne seront pas ramassés.

Le Conseil communal précise que la ferraille et les matériaux inertes, tels que les pots de fleurs, ne doivent pas être déposés devant les habitations, étant donné que des bennes adaptées se trouvent en permanence à la décharge.

Les personnes handicapées, à mobilité réduite ou qui ne possèdent pas de véhicules, peuvent s'annoncer au secrétariat communal (032/466 29 10) jusqu'au mardi 3 mars, 12h00 au plus tard, pour le ramassage de leurs vieux papier et journaux.



Carnaval / Rai-Tiai-Tiai

Le Conseil communal rappelle à la population l'art. 49 du règlement de sécurité locale qui stipule :

Le Charivari du mardi-gras ne pourra pas débuter avant 3 heures.

Ainsi que l'art. 14 al. 2 du même règlement qui stipule :

Les cimetières sont en outre placés sous la sauvegarde de la population. On veillera à ce que l'ordre, la décence et la tranquillité soient respectés dans son enceinte.

Pour ces raisons, le cimetière ne sera pas visité par le charivari.

Le Conseil communal demande aux organisateurs du rai-tiai-tiai de bien vouloir transmettre à l'administration communale **le nom d'un responsable**. Il s'agit d'une condition impérative à respecter afin que le Conseil communal accepte le charivari du mardi-gras. Il est également demandé à ces personnes de respecter le matériel d'autrui et de ne pas causer de dégâts. **Enfin, les organisateurs du rai-tiai-tiai ont l'obligation de se conformer aux directives de l'OVJ.**

Permis de construire

Requérants : **Rodrigues Lopes Sandrina et Fonseca França Nelson, rue du Collège 30J**

Projet : Pose d'une cheminée pour un poêle à bois, parcelle no. 161

Annonces d'installations solaires

Requérant : **Vallat Jean-François, Sur la Grétche 239, parcelle no. 4870**

Projet : Pose de panneaux photovoltaïques, surface 29.7 m²

Requérant : **Petignat Jacques, Le Boitchelat 273, parcelle no. 5001**

Projet : Pose de panneaux photovoltaïques, surface 32.26 m²



Téléthon 2019 – remerciements

Mesdames, Messieurs,

Les pompiers de Courtedoux ont eu un énorme plaisir à organiser le Téléthon du 7 décembre 2019. Grâce aux personnes présentes que je tiens à remercier chaleureusement, nous avons pu **verser un montant de fr. 2'100.— à la Fondation Téléthon Action Suisse.**

J'adresse également un merci particulier aux personnes qui ont apporté les desserts, aux donateurs qui n'ont pas pu porter présence à la soirée, au groupe d'animation musicale, à la commune de Courtedoux et aux pompiers qui ont participé à l'organisation de cette manifestation.

Quelques informations :

- *Le nouveau bus du SIS a été commandé et sera disponible à la fin du printemps, nous nous réjouissons de vous le présenter.*
- **Le prochain Téléthon aura lieu le samedi 5 décembre 2020.**
- *De nombreux changements ont lieu chaque année dans l'effectif de notre corps (départs, arrivées, nouvelles recrues, retraites, formations, ...). Vous trouverez l'organigramme du SIS à jour sur le site internet de la commune.*

Avec mes cordiales salutations.

Le Commandant : Mathieu Chaboudez

Fondation Aurore Happy Home – soirée à la halle de gymnastique

Une soirée aura lieu à la halle de Courtedoux, en faveur de la Fondation Aurore Happy Home, un orphelinat dans le sud de l'Inde. Cet événement aura lieu **le samedi 21 mars 2020, dès 18h30.** Au programme danse africaine et danse indienne, animation musicale par Mlle Kate Rérat. Inscriptions auprès de Mme Martine Bortoli, au no. 032/466 29 64 ou auprès de Mme Catherine Weissbaum au no. 032/466 40 42 ou 079/930 47 62.

Repas indien au prix de fr. 50.--/adulte, fr. 20.--/étudiant, fr. 10.--/enfant.

Porspection par porte à porte de PRODIS SA – vente de systèmes de sécurité électronique

La société PRODIS SA fait actuellement de la prospection dans le village afin de proposer sa gamme de systèmes de sécurité électronique. Le Conseil communal vous informe que cette société a déposé son autorisation de prospection à l'administration communale. Toutefois, il tient à préciser qu'il n'a en aucun cas mandaté cette démarche.

Courtedoux, le 12 février 2020/kc

Le Conseil communal

LE GROUPE DES JEUNES ORGANISE

LE CARNAVAL DES ENFANTS

LE 25 FEVRIER 2020

**Le cortège partira à 13h30 de la place St-Martin
et arrivera à la halle de gym pour un goûter**

Vos pâtisseries sont les bienvenues

